



**NATIONS
UNIES**



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2005/L.21
3 décembre 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-troisième session
Montréal, 28 novembre-6 décembre 2005

Point 11 a) de l'ordre du jour
Questions administratives, financières et institutionnelles
Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005

Exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005

Projet de conclusions proposé par la présidence

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note du rapport sur l'exécution du budget au titre de la Convention pour l'exercice biennal 2004-2005 au 30 juin 2005 (FCCC/SBI/2005/13)
2. Le SBI a pris note également de l'état des contributions au 31 octobre 2005, présenté dans le document FCCC/SBI/2005/INF.10, et a exprimé sa gratitude aux Parties qui avaient versé ponctuellement leurs contributions au budget de base de la Convention, et en particulier à celles qui avaient fait des contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale pour la participation au processus découlant de la Convention et au Fonds d'affectation spéciale pour les activités complémentaires. Il a en outre prié instamment les Parties qui ne l'avaient pas encore fait à régler leurs contributions dans les meilleurs délais.
3. Le SBI a décidé de recommander un projet de décision sur les questions administratives et financières (FCCC/SBI/2005/L.21/Add.1) pour adoption par la Conférence des Parties à sa onzième session.

GE.05-71117 (F) 051205 051205
YMQ.05-279 (F)